

Que devez-vous attendre de votre expert-comptable ?

Rares sont les chefs d'entreprise qui n'ont pas d'expert-comptable. Il s'installe souvent une grande relation de confiance avec lui. Toutefois, ayez bien conscience de son rôle, de la mission que vous avez définie, etc. Nos conseils...

Quel rôle lui confier ?

Une mission comptable bien sûr... Le rôle le plus connu est, bien sûr, la tenue de la comptabilité. Votre expert-comptable se charge alors de l'enregistrement comptable des opérations, de l'élaboration des comptes de fin d'année, de l'établissement des déclarations fiscales et sociales. Si vous ne rechignez pas à tenir vous-même les registres comptables de votre entreprise ou à les faire traiter en interne, vous limiterez la mission comptable de votre expert-comptable à la vérification des comptes et de cohérence générale.

Et bien plus encore... De par sa formation généraliste, votre expert-comptable vous proposera souvent de vous accompagner dans bien d'autres domaines, et notamment fiscaux, sociaux, juridiques et financiers. Il est d'ailleurs à même de suivre votre entreprise tout au long de sa vie, de sa création à sa transmission, en passant par les étapes stratégiques de son développement. Enfin, votre expert-comptable peut aussi intervenir en tant que conseil pour vous aider, par exemple, à mieux maîtriser votre cycle d'exploitation, pour optimiser votre trésorerie ou mettre en place toutes sortes d'outils de pilotage de votre entreprise.

Définir sa mission !

La lettre de mission : une obligation ! Les fonctions relevant de la compétence de votre expert-comptable peuvent être très larges, il est donc important de contractualiser la relation. La lettre de mission, contrat écrit obligatoire à la réalisation de missions de toute nature, précise les modalités d'intervention, le contenu de sa mission et les obligations de chacun.

Son contenu. Une lettre de mission est donc un contrat-type et doit contenir les éléments suivants :

- les parties au contrat (le cabinet / la société) ;
- la ou les prestations réalisées par l'expert-comptable (nature, étendue et limites) ;
- les conditions générales d'intervention ;
- le montant des honoraires.

En pratique. La lettre de mission précise les droits et obligations de chacun. Lui est généralement annexée une répartition précise des travaux qu'effectue votre expert-comptable, d'une part, et vous-même, d'autre part.

Comment bien le choisir ?

Des critères objectifs... Le plus courant est d'interroger son réseau et de privilégier les critères de proximité, de disponibilité et d'organisation du cabinet comptable.

Conseil. Privilégiez les cabinets d'une taille minimale pour assurer la pérennité de la mission en cas d'absence de votre interlocuteur habituel. N'oubliez pas que les obligations comptables et fiscales ne supportent pas les retards !

Des critères plus subjectifs... Ne négligez pas, pour finir, le nécessaire « feeling ». En effet, vous devrez confier à ce nouveau partenaire toutes sortes d'informations indispensables, parfois très précieuses, car confidentielles et stratégiques. Vous compterez sur son professionnalisme, sa discrétion et sa capacité à échanger avec vous de façon claire et équilibrée.

À vous donc de veiller à ce que « délégation » rime avec « confiance et contrôle ».

*Si votre expert-comptable **peut tout**, il ne **doit pas tout** ! En effet, ses compétences sont très larges. C'est donc ensemble que vous devez définir précisément le rôle qui lui sera confié au travers de la lettre de mission. Et une fois ses missions bien définies, sa responsabilité est engagée pour ces dernières !*